

RÈGLEMENT NUMÉRO 1844

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 220 000 \$ pour des travaux de réfection de rues en 2026

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer des travaux de réfection sur la rue des Immortelles dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, l'avenue Nicolas-Perrot dans les secteurs Bécancour et Sainte-Gertrude, la route des Peupliers dans le secteur Sainte-Gertrude ainsi que sur la rue des Colombes et l'avenue du Cardinal dans le secteur Gentilly;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, puisqu'il s'agit de travaux de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

La Ville est autorisée à effectuer des travaux de réfection de rues sur les lots ou parties de lot 3 417 061, 4 761 007 et 3 295 226 (rue des Immortelles entre l'avenue des Alysses et la rue des Muguets), 3 417 028, 3 416 943 et 3 775 591 (avenue Nicolas-Perrot entre les numéros 7080 et 9505), 3 416 969, 3 417 029 et 3 417 024 (route des Peupliers entre le chemin des Merisiers et le chemin des Hêtres) et 3 540 345 et 3 540 346 (rue des Colombes et avenue du Cardinal entre l'avenue des Hirondelles et le boulevard Bécancour), tous du cadastre du Québec.

Ces travaux comprennent notamment l'organisation de chantier, la réfection des rues, le remplacement de ponceaux et tous autres travaux y reliés.

Ces travaux sont décrits à l'estimation détaillée préparée par Mélissa Pagé, ingénieur de projets, et Dany Sauvageau, technologue et Directeur du génie et des travaux publics par intérim, en date du 14 janvier 2026, dossier numéro 03-05.03.01-163, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation est jointe au présent règlement comme « ANNEXE A » pour en faire partie intégrante, ainsi qu'aux plans préparés par Cassandra B. Lavoie, technologue, vérifiés et approuvés par Mélissa Pagé, ingénieur, datés du 13 janvier 2026, joints au présent règlement comme « ANNEXE B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉPENSES

La Ville est autorisée à dépenser une somme de **deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000 \$)** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 – EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme de **deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000 \$)** sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5 – SUBVENTION

La Ville affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

La Ville affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 – TRANSFERT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Ville est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 9 FÉVRIER 2026, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 26- ____.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	2 février 2026
Dépôt du projet de règlement	2 février 2026
Adoption du règlement	9 février 2026
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 1844
TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES 2026
DIVERS SECTEURS

ESTIMATION Dossier : 03-05.03.01-163

			approx. b	unitaire a	calculé c = a x b
1,0	<u>RUE DES IMMORTELLLES (entre l'avenue des Alysses et la rue des Muquets)</u>				
1,1	Gestion de chantier et santé sécurité au travail	Forfait	100 %	30 000,00 \$	30 000,00 \$
1,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100 %	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,3	Remise en état des lieux	Forfait	100 %	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,4	DecoheSIONnement, malaxage, mise en forme et compaction	m²	5300	2,00 \$	10 600,00 \$
1,5	Préparation finale de la surface granulaire avant pavage (incluant la sur largeur d'acotement)	m²	5200	1,00 \$	5 200,00 \$
1,6	Enrobé bitumineux ESG-14 épaisseur 70mm (largeur 7,1m)	t	1000	150,00 \$	150 000,00 \$
1,7	Mise en forme et compaction des accotements en MG-20b	t	500	35,00 \$	17 500,00 \$
1,8	Lignage/marquage à base de résine époxydique (comme indiqué au plan)	Forfait	100 %	4 500,00 \$	4 500,00 \$
1,9	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (provision)	t	50	30,00 \$	1 500,00 \$
1,10	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (provision)	t	50	45,00 \$	2 250,00 \$
SOUS-TOTAL RUE DES IMMORTELLLES					241 550,00 \$

2,0	<u>AVENUE NICOLAS-PERROT (entre l'adresse #7080 et #9505)</u>				
2,1	Gestion de chantier et santé sécurité au travail	Forfait	100 %	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100 %	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,3	Remise en état des lieux	Forfait	100 %	1 800,00 \$	1 800,00 \$
2,4	Remplacement de ponceau en PÉHU H320 double paroi selon le DN-III-4-00/, DN-III-4-010 et détail, incluant sans s'y limiter l'assise, l'enrobage, les extrémités biseautées, la fixation des extrémités, le remblai et les accessoires				
	- Ø450mm	m.l.	29	40,00 \$	1 160,00 \$
	- Ø600mm	m.l.	29	60,00 \$	1 740,00 \$
	- Ø900mm	m.l.	23	130,00 \$	2 990,00 \$
2,5	Empierrement de type 2, 100-200mm, épaisseur 300mm, avec membrane géotextile type V, tel que dessin partic	m²	41	90,00 \$	3 690,00 \$
2,6	Relocalisation de câbles pour clôture électrique existants et fourniture d'une gaine en PVC de 2 po	Forfait	100 %	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,7	Ensemencement hydraulique incluant engrais, semence, eau, paillis, agent fixateur, matelas naturel, deux opération de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation				
	- Mélange «bord de route / bassin / noue» incluant paillis, «sol pauvre - sol non-revêtu de terre»	m²	0	95,00 \$	- \$
2,8	Decontamination de l'acotement existant sur 50mm d'épaisseur	m²	7040	2,15 \$	15 136,00 \$
2,9	DecoheSIONnement, malaxage, mise en forme et compaction	m²	21600	1,79 \$	38 664,00 \$
2,10	Rechargement en pierre concassée type MG-20, 150mm (incluant pierre pour entrées, 100mm)	t	8000	30,00 \$	240 000,00 \$
2,11	Préparation finale de la surface granulaire avant pavage (incluant la sur largeur d'acotement)	m²	21600	0,80 \$	17 280,00 \$
2,12	Enrobé bitumineux ESG-14 épaisseur 70mm (largeur 7,1m)	t	3800	100,00 \$	380 000,00 \$
2,13	Enrobé bitumineux ESG-10 pour réfection des entrées de cours épaisseur 50 mm (provision)	t	100	370,00 \$	37 000,00 \$
2,14	Mise en forme et compaction des accotements en MG-20b	t	2100	25,00 \$	52 500,00 \$
2,15	Lignage/marquage à base de résine époxydique (comme indiqué au plan)	Forfait	100 %	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,16	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (provision)	t	50	15,00 \$	750,00 \$
2,17	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (provision)	t	50	15,00 \$	750,00 \$
SOUS-TOTAL AVENUE NICOLAS-PERROT					815 460,00 \$

3,0	<u>ROUTE DES PEUPLIERS (entre ch. des Merisiers et ch. des Hêtres)</u>				
3,1	Gestion de chantier et santé sécurité au travail	Forfait	100 %	35 000,00 \$	35 000,00 \$
3,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100 %	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3,3	Remise en état des lieux	Forfait	100 %	8 000,00 \$	8 000,00 \$
3,7	Décontamination de l'accotement existant sur 50mm d'épaisseur	m²	3140	5,00 \$	15 700,00 \$
3,8	Décohésionnement, malaxage, mise en forme et compaction	m²	9600	2,00 \$	19 200,00 \$
3,9	Rechargement en pierre concassée type MG-20, 150mm (incluant pierre pour entrées, 100mm)	t	3500	50,00 \$	175 000,00 \$
3,10	Préparation finale de la surface granulaire avant pavage (incluant la surlargeur d'accotement)	m²	9600	1,00 \$	9 600,00 \$
3,11	Enrobé bitumineux ESG-14 épaisseur 70mm (largeur 7,1m)	t	1700	150,00 \$	255 000,00 \$
3,12	Mise en forme et compaction des accotements en MG-20b	t	1000	30,00 \$	30 000,00 \$
3,13	Lignage/marquage à base de résine époxydique (comme indiqué au plan)	Forfait	100 %	8 300,00 \$	8 300,00 \$
3,14	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (provision)	t	50	30,00 \$	1 500,00 \$
3,15	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (provision)	t	50	45,00 \$	2 250,00 \$
SOUS-TOTAL ROUTE DES PEUPLIERS					574 550,00 \$

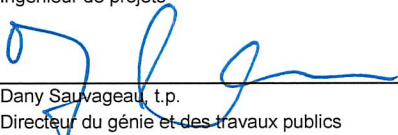
4,0	<u>RUE DES COLOMBES ET AVENUE DU CARDINAL (entre av. des Hirondelles et boul. Bécancour)</u>				
4,1	Gestion de chantier et santé sécurité au travail	Forfait	100 %	2 000,00 \$	2 000,00 \$
4,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100 %	1 100,00 \$	1 100,00 \$
4,3	Remise en état des lieux	Forfait	100 %	130,00 \$	130,00 \$
4,7	Remplacement de boîtier de vanne aqueduc, incluant l'ajustement (pour une tête ajustable) (provision)	un.	2	640,00 \$	1 280,00 \$
4,9	Remplacement de tête de regard, incluant l'ajustement (pour une tête ajustable) (provision)	un.	6	1 600,00 \$	9 600,00 \$
4,10	Ajustement de regard	un.	2	190,00 \$	380,00 \$
4,9	Remplacement de tête de puisard (pour une tête ajustable) (provision)	un.	8	600,00 \$	4 800,00 \$
4,10	Ajustement de puisard	un.	3	190,00 \$	570,00 \$
4,7	Décontamination de l'accotement existant sur 50mm d'épaisseur	m²	450	2,15 \$	970,00 \$
4,8	Décohésionnement, malaxage, mise en forme et compaction	m²	9900	1,79 \$	17 720,00 \$
4,9	Rechargement en pierre concassée type MG-20, 150mm (incluant pierre pour entrées, 100mm)	t	3600	25,00 \$	90 000,00 \$
4,10	Préparation finale de la surface granulaire avant pavage (incluant la surlargeur d'accotement)	m²	1620	0,80 \$	1 300,00 \$
4,11	Enrobé bitumineux ESG-14 épaisseur 70mm (largeur 7,1m)	t	300	90,00 \$	27 000,00 \$
2,13	Enrobé bitumineux ESG-10 pour réfection des entrées de cours épaisseur 50 mm (provision)	t	100	300,00 \$	30 000,00 \$
4,12	Mise en forme et compaction des accotements en MG-20b	t	200	30,00 \$	6 000,00 \$
4,13	Lignage/marquage à base de résine époxydique (comme indiqué au plan)	Forfait	100 %	1 500,00 \$	1 500,00 \$
4,14	Coupe de bordures de béton, tel qu'indiqué au plan (incluant les transitions de chaque côté de la braiseur) (provision)	m.l.	10	100,00 \$	1 000,00 \$
1,14	Bordures de rue moulées ou coulées en place (provision)	m.l.	10	210,00 \$	2 100,00 \$
4,14	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (provision)	t	50	15,00 \$	750,00 \$
1,15	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (provision)	t	50	20,00 \$	1 000,00 \$

SOUS-TOTAL RUE DES COLOMBES ET AV. DU CARDINAL					199 200,00 \$
SOUS-TOTAL RUE DES IMMORTELLLES					241 550,00 \$
SOUS-TOTAL AVENUE NICOLAS-PERROT					815 460,00 \$
SOUS-TOTAL ROUTE DES PEUPLIERS					574 550,00 \$
SOUS-TOTAL RUE DES COLOMBES ET AV. DU CARDINAL					199 200,00 \$

Coûts de construction (excluant les taxes et frais)	1 830 760,00 \$
Taxes nettes 4,988%	91 320,00 \$
Sous-total:	1 922 080,00 \$
Honoraires et contingences (10,0%)	192 200,00 \$
Sous-total:	2 114 280,00 \$
Financement (±5,00%)	105 720,00 \$
GRAND TOTAL DU PROJET:	<u>2 220 000,00 \$</u>

Signé à Bécancour, le 14 janvier 2026


Mélissa Pagé ing.
Ingénieur de projets


Dany Sauvageau, t.p.
Directeur du génie et des travaux publics
par intérim

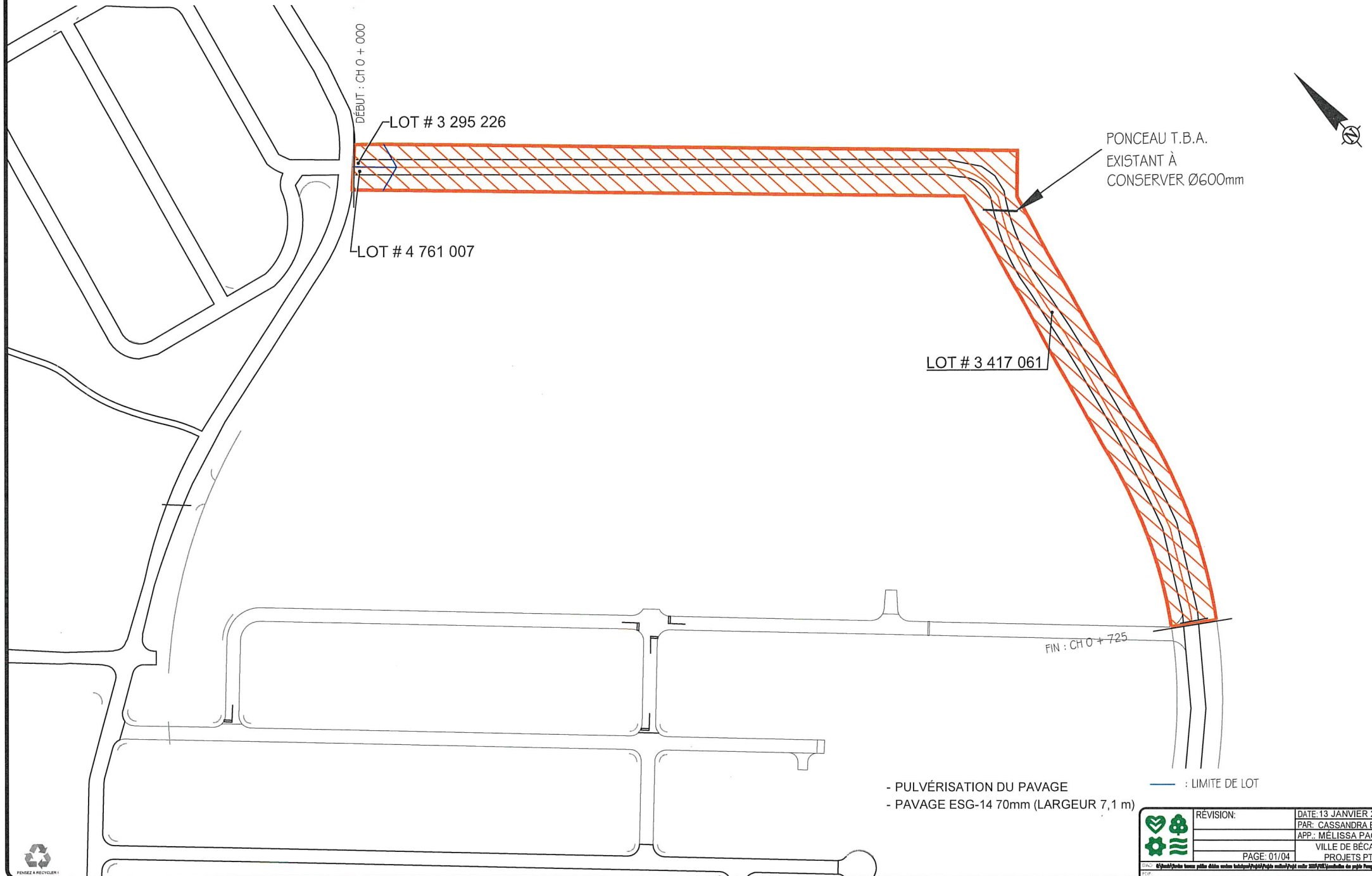
SERVICE DU GÉNIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES 2026

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 1844

Description	Chainage		Longueur	No lot	Estimation
	de	à			
Pulvérisation du pavage existant et pavage de la rue des Immortelles entre la rue des Alysses et la rue des Muguets	0+000	0+725	725 m	Lots 3 417 061, 4 761 007 et 3 295 226 du cadastre du Québec	241 550 \$
Pulvérisation du pavage existant, changement de trois ponceaux de 450, 600 et 900 Ø mm, rechargement granulaire et pavage de l'avenue Nicolas-Perrot entre les numeros civiques 7080 et 9505	0+000	3+516	3 516 m	Lots 3 417 028, 3 416 943 et 3 775 591 du cadastre du Québec	815 460 \$
Pulvérisation du pavage existant, rechargement granulaire et pavage de la route des Peupliers entre le chemin des Merisiers et le chemin des Hêtres	0+000	1+569	1 569 m	Lots 3 416 969, 3 417 029 et 3 417 024 du cadastre du Québec	574 550 \$
Pulvérisation du pavage existant, rechargement granulaire et pavage de la rue des Colombes et de l'avenue du Cardinal entre le l'avenue des Hirondelles et le boul. Bécancour	0+000	0+223	223 m	Lots 3 540 345 et 3 540 346 du cadastre du Québec	199 200 \$
Coûts de construction (excluant les taxes et frais)					1 830 760,00 \$
Taxes nettes 4,988%					91 320,00 \$
Sous-total:					1 922 080,00 \$
Honoraires et contingences (10,0%)					192 200,00 \$
Sous-total:					2 114 280,00 \$
Financement (±5,0%)					105 720,00 \$
GRAND TOTAL DU PROJET:					<u>2 220 000,00 \$</u>

RUE DES IMMORTELLES - ANNEXE B - RÈGLEMENT #1844



AVENUE NICOLAS-PERROT - ANNEXE B - RÈGLEMENT #1844

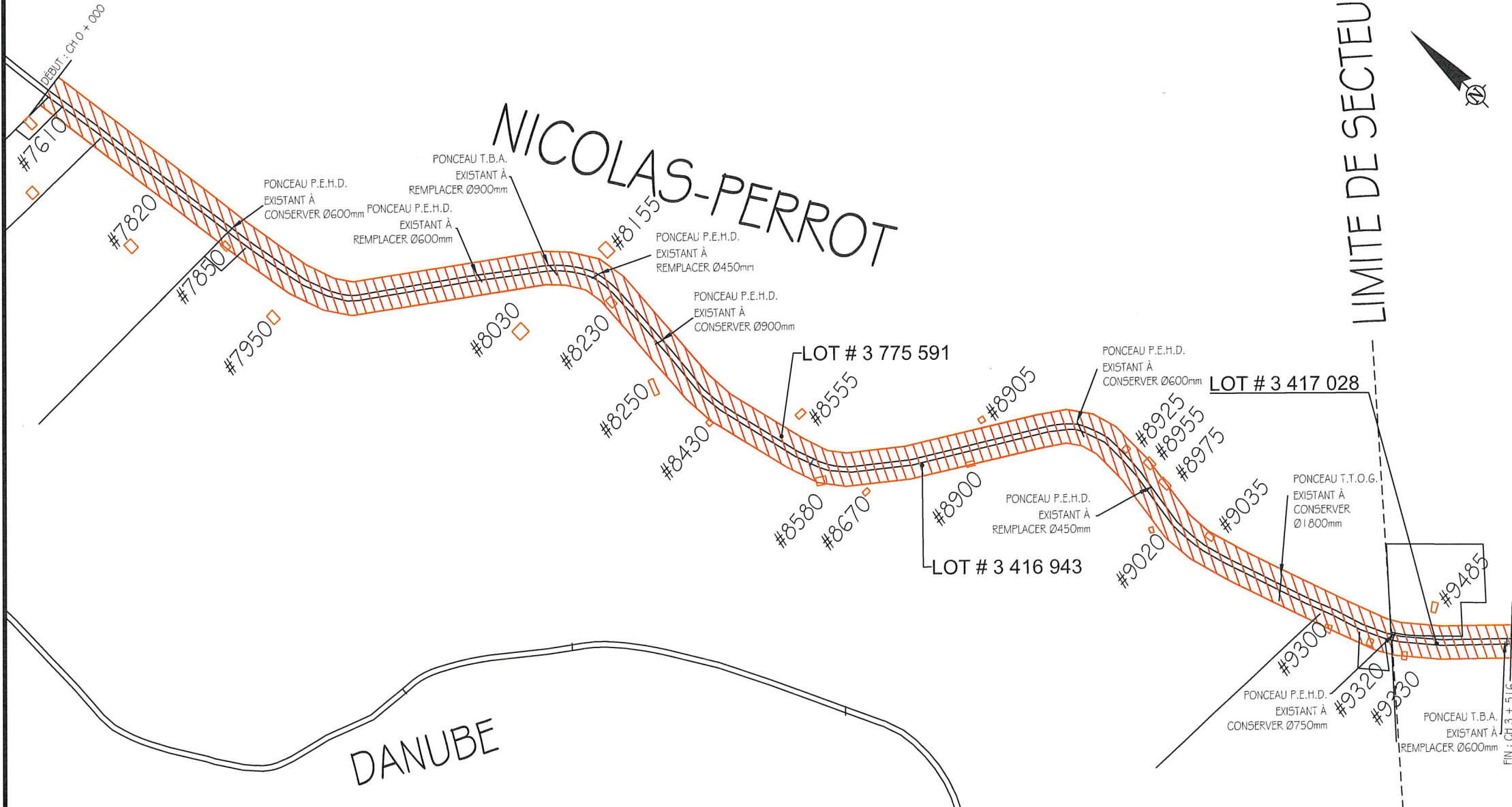
LIMITE DE SECTEUR



NICOLAS-PERROT

DANUBE

CHE



- PULVÉRISATION DU PAVAGE
 - RECHARGEMENT DE PIERRES MG-20, 150mm
 - PAVAGE ESG-14 70mm (LARGEUR ENTRE 6,0 ET 6,1m)
- : LIMITE DE LOT

	RÉVISION:	DATE: 13 JANVIER 2025
	PAR: CASSANDRA B. LAVOIE	
	APP: MÉLISSA PAGÉ, ing	
	PAGE: 02/04	VILLE DE BÉCANCOUR PROJETS PTI 2026



ROUTE DES PEUPLIERS - ANNEXE B - RÈGLEMENT #1844

MERISIER



DÉBUT : CH 0 + 000

PONCEAU T.T.O.G.
EXISTANT À REMPLACER
Ø1200mm

PONCEAU T.T.O.G.
EXISTANT À CONSERVER
Ø1200mm

PONCEAU T.B.A.
EXISTANT À
REEMPLACER Ø600mm

FIN : CH 1 + 569

LOT # 3 416 969

LOT # 3 417 029

LOT # 3 417 024

PEUPLIERS

HÊTRES

LOT # 3 416 950

- PULVÉRISATION DU PAVAGE
 - RECHARGEMENT DE PIERRES MG-20, 150mm
 - PAVAGE ESG-14 70mm (LARGEUR 6,1m)
- : LIMITE DE LOT



	RÉVISION:	DATE: 13 JANVIER 2026
		PAR: CASSANDRA B. LAVOIE
		APP: MÉLISSA PAGÉ, ing
		VILLE DE BÉCANCOUR
	PAGE: 03/04	PROJETS PTI 2026

CARDINAL

COLOMBES

HIRONDELLES

BOUL. BÉCANCÉ

LOT # 3 540 345

LOT # 3 540 346

DÉBUT : CH 0 + 000

FIN : CH 0 + 223

- PULVÉRISATION DU PAVAGE
- RECHARGEMENT DE PIERRES MG-20, 150mm
- PAVAGE ESG-14 70mm (LARGEUR ENTRE 6,1 ET 8,0m)

- ⊖ PUISARD
- Ⓟ REGARD PLUVIAL
- Ⓢ REGARD DOMESTIQUE
- : LIMITE DE LOT

	REVISION:	DATE: 13 JANVIER 2026
	PAR: CASSANDRA B. LAVOIE	
	APP: MÉLISSA PAGÉ, inc	
	VILLE DE BÉCANCOUR	
PAGE: 04/04		PROJETS PTI 2026

